

06-SEP-2007

20-MAR-2007 Avis de modification - Changement de titulaire

HERBICIDE « 523 » YARA CANADA L.P.

CONCENTRÉ DE FABRICATION

GARANTIE :

2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine) 342 g e.a./L  
Mécoprop (isomère *para*) (présent sous forme de sels d'amine) 171 g/L

N° D'HOMOLOGATION 27709 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

En cas d'urgence :  
YARA CANADA L.P.  
Bureau d'Elmira 519-669-5401

CONTENU NET : 205 litres

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION



ATTENTION – POISON

DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX

~~Yara Canada L.P.~~  
~~7005, boul. Taschereau, bureau 260~~  
~~Brossard (Québec)~~  
~~J4Z 1A7~~

Fertichem Inc.  
560 chemin Rhéaume  
St-Michel QC  
J0L 2J0

**Avis de modification**

## **MODE D'EMPLOI :**

Ne doit servir qu'à la fabrication d'un produit homologué en vertu de la *Loi sur les engrais*.

## **MISES EN GARDE :**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.** Respecter à la lettre toutes les mises en garde relatives à la manipulation et à l'utilisation d'un pesticide. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut provoquer une irritation ou des blessures graves aux yeux. Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau ou la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale. Ce produit peut causer une sensibilisation de la peau chez certaines personnes.

**Manutention du concentré (mélange et chargement) :** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

**Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage de l'équipement) :** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

## **PREMIERS SOINS :**

Si on soupçonne un empoisonnement, appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Ce produit peut provoquer une irritation grave des yeux. La **surexposition** au 2,4-D peut entraîner une toux, des brûlures, des étourdissements ou une perte temporaire de co-ordination musculaire. D'autres effets de la **surexposition** peuvent comprendre de la fatigue, une faiblesse musculaire ou des nausées. Traiter selon les symptômes.

## **ÉLIMINATION :**

L'entreprise canadienne de préparation qui utilise ce produit doit éliminer la matière active non utilisée

information ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence de réglementation provinciale responsable ou au fabricant.

**ENTREPOSAGE :**

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit bien aéré, frais, sec et verrouillé.  
Expédier et entreposer à l'écart des semences et de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )